

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 3-2024

du lundi 6 mai 2024

Procès-verbal de la séance 3-2024 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Louis Rivier

Lundi 6 mai 2024 à 20h00, à la Grande Salle.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, à la Municipalité, aux éventuels représentants des médias, au public présent, ainsi qu'à l'équipe Sonomix. Sans plus tarder, il passe la parole à Monsieur Alexandre Turrian, secrétaire, pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, Ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 50

Excusées : 17

Retard : 4

Absents : -

Démissions : -

Future admission : 2

Total : 73

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

L'ordre du jour de la séance est parvenu aux Conseillères et Conseillers conformément aux délais prévus par la Loi sur les communes et par le règlement du règlement du Conseil communal.

Monsieur le Président passe au vote sur l'ordre du jour.

Vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité

Monsieur le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal du 11 mars 2024

Monsieur le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture complète ou partielle du procès-verbal du 11 mars 2024.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée pour le procès-verbal.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Rassurez-vous, ce n'est pour demander la lecture du procès-verbal, mais j'ai hésité. Il s'agit à la page 100 du procès-verbal, lorsque j'expliquais à une partie de l'hémicycle que, quand on signe quelque chose, on devrait s'y tenir. Il n'était pas question de scier les choses, mais bien de les signer. Il s'agit du 2^{ème} paragraphe, dernière ligne, deuxième mot.

Monsieur le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 11 mars 2024 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Président remercie le secrétaire du Conseil pour la rédaction du procès-verbal et passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Correspondance

Monsieur le Président prend la parole

Le bureau a reçu la démission du Conseil communal de Monsieur Antoine Reymond. Je vous en donne la lecture :

Antoine Reymond

Conseil communal
Monsieur Louis Rivier
Président
Route de Cossonay 42
1008 - Prilly

Prilly, le 2 avril 2024

Monsieur le Président, *cher Louis*

Alors que je souhaitais pouvoir présenter en personne ma démission du Conseil dans sa séance de ce mois d'avril, je me vois dans l'obligation de le faire par courrier ladite séance ayant été annulée.

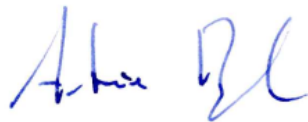
A la fin de ce mois d'avril 2024, je déménage hors de la commune : je démissionne donc du Conseil communal pour le 30 avril.

J'ai eu le plaisir et l'honneur de pouvoir servir la population de notre Commune dans des charges diverses. J'espère avoir rempli mes fonctions au plus proche de l'intérêt général dans un recherche de la justice en tant qu'elle est une égalité de traitement entre tous les citoyens : « *La justice est une disposition de l'esprit, qui tout en sauvegardant l'intérêt général, accorde à chacun la dignité qui lui revient.* » (Cicéron).

Ce n'est donc pas sans émotions que je prends congé du Conseil tout en présentant, à chacune des personnes qui le compose, mes vœux dans l'accomplissement des tâches tellement importantes qui les attendent.

Je vous assure, Monsieur le Président, de mes sentiments les meilleurs *ainsi que de*

mes amitiés



Antoine Reymond

Avenue de Jolimont 27
CH 1008 - Prilly
(0)79 379 84 51
reymondpassiaux@hotmail.com

Le Bureau a fait suivre par courriel l'invitation de la société de gymnastique prillérane. Celle-ci est planifiée pour le mercredi 19 juin à 18 h 30, dans la salle de gymnastique du Collège de l'Union. Il s'agit donc d'un rappel, tout le monde ayant reçu cette information par courriel.

Monsieur le Président passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Monsieur le Président prend la parole

La réunion des présidents de groupe a eu lieu en présence des cinq chefs de groupe. Un procès-verbal leur a été envoyé pour assurer le suivi des discussions. On a sollicité des recours concernant les subventions pour les frais de garde, conformément à l'initiative du PSIG, avec une échéance fixée à aujourd'hui. Le Bureau a reçu les réponses du groupe UDC, des Vert.e.s et du PSIG. En revanche, le PLR et le LCVL n'ont pas encore réagi. Afin de permettre à tous les groupes de participer, un délai supplémentaire est accordé. La nouvelle date limite est fixée au 17 juin. Merci de votre collaboration pour les derniers groupes qui doivent remettre leur feedback.

Monsieur le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

La Municipalité souhaite vous informer d'une bonne nouvelle. Notre restaurant communal, l'Almara, qui a fait couler beaucoup d'encre depuis quelques années, mais fait aussi débat au Conseil communal. Finalement, la municipalité a décidé de résilier le contrat de bail de l'Almara SA, le restaurant de la piscine pour le 31 mai 2024. Un nouveau restaurant avec un nouveau concept, plutôt familial, offrant des plats adaptés aux budgets des familles et autres, entre en fonction dès le 1er juin prochain. Le contrat de bail a aussi été adapté, modifié et consolidé. Les loyers aussi ont été adaptés à la situation actuelle. Comme procédure, la Municipalité a décidé en automne dernier de créer une commission composée d'experts, de municipaux, de chefs de service, afin d'étudier ce dossier et de choisir le futur tenancier de ce restaurant. Donc, Prilly Plage s'ouvre à part du 1er juin prochain et la municipalité vous invite à aller visiter et voir ce restaurant avec ce nouveau concept.

Monsieur le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

Monsieur le Président parcourt la liste des associations et collaborations intercommunales et prie les représentants de se manifester s'ils ont un message à partager.

AIT

La parole n'est pas demandée.

AJENOL

La parole n'est pas demandée.

ASIGOS

Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard (PSIG) a la parole

Le conseil intercommunal de l'ASIGOS s'est réuni le mercredi 24 avril 2024, à Romanel-sur-Lausanne avec 18 membres présents sur 24.

Après acceptation du PV du 17 janvier 2024, Mme Béatrice Lovis représentant Prilly est assermentée.

Communications du Bureau :

La commune de Romanel a accepté de vendre les bâtiments scolaires à l'ASIGOS et les modifications des statuts ont été acceptées dans les 3 communes.

Le site Asigos.ch a été mis en ligne. Le nom ASIGOS a pu être conservé, M. Blaise Drayer, ayant réservé le nom de domaine il y a déjà plusieurs années.

Nous passons ensuite aux préavis 1 et 2-2024 traitant du rapport de gestion et des comptes 2023.

Le rapport de gestion du Comité de direction pour l'année 2023 est adopté à l'unanimité.

La CoGef dans ses différentes séances a accepté à l'unanimité les comptes de l'ASIGOS pour l'année 2023 présentant un excédent de charges d'env. CHF 5'940'000.- (soit un écart favorable de CHF 721'000.- en-dessous du budget). La participation prillérane s'élève à CHF 4'108'612.- (env. CHF 589'000.- en-dessous du budget).

L'endettement de l'ASIGOS reste à CHF 12'500'000.-. Pour rappel, le plafond d'endettement est fixé à CHF 30'000'000.-. Considérant les dépenses à court terme auxquelles l'ASIGOS devra faire face en 2024, un emprunt certainement non négligeable devra être contracté bientôt.

Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité.

Puis nous traitons du préavis 3-2024 :

La COGEF se pose des questions sur le système de rémunération entre les communes et l'ASIGOS, la commission ad'hoc également.

Après de longues discussions, il y a eu un vote négatif concernant l'instauration d'indemnité de CHF 48'000.- demandée par le Comité de direction de l'Asigos, mais le crédit complémentaire de CHF 52'000.- pour augmenter les ressources administratives de l'Asigos est accepté.

Finalement, le préavis 3-2024 tel qu'amendé est accepté à la majorité, moins 1 non et 1 abstention.

La prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le mercredi 19 juin 2024 à 20h00, dans un lieu encore à définir.

Merci de votre attention.

ORPC

La parole n'est pas demandée.

POLOUEST

La parole n'est pas demandée.

SDIS

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou des questions.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentations

Monsieur le Président informe qu'il va procéder à l'assermentation de deux nouveaux conseillers communaux à la suite de la démission de Monsieur le Conseiller communal Sébastien Halouze-Lamy et de Madame la Conseillère communale Estelle Guex du groupe Les Vert.e.s.

Conformément à la loi et en l'absence de viennent ensuite, le Bureau du Conseil communal a avisé la population via le pilier public de ces élections complémentaires, auquel un recours était possible, du mardi 30 avril au jeudi 2 mai 2024. Les 2 candidats sont soutenus par 6 membres de la liste des parrains. Le Bureau n'ayant reçu aucun recours, lesdits candidats ont été élus par le Bureau du Conseil communal.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Conseiller Blaise Drayer pour présenter la candidate Madame Laurence Cattin et le candidat Monsieur Guillaume Desponds.

Madame la Conseillère Nolwen Favé (VER) a la parole

Le groupe des Verts.e.s a le plaisir de vous présenter deux candidats. La première, Madame Laurence Cattin, qui habite Prilly depuis 25 ans. Elle est infirmière scolaire. Le second, Monsieur Guillaume Desponds habite aussi à Prilly depuis plusieurs années 7 à 8 ans. Il est aussi infirmier. Nous avons donc le plaisir de présenter ces deux candidats aujourd'hui.

Monsieur le Président invite les deux Conseillers à se diriger vers l'avant de la salle. Il demande à l'assemblée présente de se lever.

Monsieur le Président lit la promesse solennelle :

« Madame, Monsieur, je vais vous lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous devrez dire « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Madame Laurence Cattin : « Je le promets ».

Monsieur Guillaume Desponds : « Je le promets ».

Le Président adresse ses félicitations aux nouveaux membres du Conseil pour leurs assermentation.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Elections complémentaires

Monsieur le Président prend la parole

ORPC

Nous devons mettre à jour le statut de Monsieur le Conseiller Dimitri Teagueka, qui a été élu en tant que suppléant. Or, son statut est délégué à part entière. Y a-t-il des objections à cette modification obligatoire de statut ? Si non, je suggère que nous validions cette modification en levant la main.

Vote : le statut de membre de Monsieur Dimitri Teagueka est accepté à une large majorité

À la suite de plusieurs démissions, nous sommes dans l'obligation d'effectuer des remplacements pour les postes vacants suivants :

COFIN

Pour la COFIN, nous devons élire 2 délégués, un comme membre pour le PSIG et l'autre comme suppléant pour l'UDC.

En remplacement de Monsieur Jean-Jacques FAVRE, suppléant, le groupe UDC vous propose d'élire Monsieur Youri Hanisch comme suppléant.

Monsieur Fabien DEILLON, vous avez la parole pour présenter votre candidat.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Tout le monde connaît le très valeureux Youri Hanisch, membre de notre conseil depuis deux législatures, ancien président de celui-ci, marié, père de deux enfants, spécialiste en ressources humaines, mieux on ne peut pas vous proposer.

S'il n'y a pas de candidat de dernière minute, et ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire le candidat par acclamation.

Applaudissement de l'assemblée.

En remplacement de Monsieur Nicolas Tièche, membre, le groupe PSIG vous propose d'élire Madame Ariane Zwahlen comme membre.

J'appelle Monsieur Olivier Pilet pour présenter sa candidate.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Comme l'a dit le président, Madame Ariane Zwahlen, qui était suppléante à la Commission des finances, passe titulaire. Madame Zwahlen est arrivée lors de la précédente législature au sein de notre conseil.

S'il n'y a pas de candidat de dernière minute, et ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire le candidat par acclamation.

Applaudissement de l'assemblée.

IMPÔTS

En remplacement de Monsieur Nicolas Tièche, membre, le groupe PSIG vous propose d'élire Madame Geneviève Nosedà Guignard comme membre.

Je rappelle Monsieur Olivier Pilet pour présenter sa candidate.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Le PSIG propose Madame Geneviève Nosedà Guignard qui est au conseil depuis 2008 et qui a participé à plusieurs commissions depuis 2008, notamment la Commission des finances et membre actuellement de l'Asigos. Merci de l'accueillir.

S'il n'y a pas de candidat de dernière minute, et ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire la candidate par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

ASIGOS

Pour l'ASIGOS, nous devons élire un nouveau membre.

En remplacement de Monsieur Antoine Reymond, membre, le groupe PLR vous propose d'élire Monsieur Cédric Monney, comme membre.

Madame Lumia Claramunt, vous avez la parole pour présenter votre candidat.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Le PLR propose Cédric Monney, conseiller communal depuis cette législature, très impliqué au sein du PLR et très heureux d'occuper ce poste.

S'il n'y a pas de candidat de dernière minute, et ce n'est pas le cas, je vous propose de l'élire par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

POLOUEST

Pour la POLOUEST, nous devons élire un nouveau membre.

En remplacement de Monsieur Antoine Reymond, membre, le groupe PLR vous propose d'élire Monsieur Olivier Tenisch comme membre.

Madame Lumia Claramunt, vous avez la parole pour présenter votre candidat.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Le PLR propose donc Monsieur Olivier Tenisch, également conseiller communal depuis cette législature, est également très heureux d'occuper ce poste.

S'il n'y a pas de candidat de dernière minute, et ce n'est pas le cas, je vous propose de l'élire par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. **Préavis no 03-2024 concernant une demande de crédit de CHF 93'000.- TTC afin de réaliser un Plan lumière sur le territoire communal répondant au postulat PO 2-2013 de Monsieur l'ex-Conseiller communal M. Mattia & consorts « Pour une réflexion globale sur la qualité de l'éclairage au sein de la Commune »**

Monsieur le Président appelle Madame la Conseillère Lumia Claramunt, rapportrice de la Commission, pour la lecture des parties délibérations, amendements et vote final, sans les conclusions, conformément à l'article 76, alinéa 2 du Règlement du Conseil.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. Il ajoute qu'aucun amendement n'a été annoncé, mais qu'un amendement peut être déposé par la Municipalité ou le Conseil communal. Il rappelle que les votes sur les amendements et les sous amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la Conseillère Lumia Claramunt, rapportrice de la Commission, pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 03-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de valider la réalisation d'un Plan lumière structuré autour de la création d'une trame noire visant à réduire la pollution lumineuse, préserver la biodiversité nocturne et réduire la consommation d'énergie, de valider son accompagnement par une campagne de communication ;
2. de valider la réalisation du relevé des points lumineux de la Ville et la collecte de métadonnées y relatives ainsi que leur intégration dans la base de données communale;
3. d'octroyer un crédit de CHF 68'760.25 destiné à la réalisation du Plan lumière ;
4. de financer cette dépense par un prélèvement au fonds Plan climat 9280.107 de CHF 68'760.25 ;
5. de porter au budget 2024 les charges liées au relevé des points lumineux de la Ville et à la gestion des données y relatives pour un montant de CHF 23'823.60 TTC.

Vote : Les conclusions du préavis no 03-2024 sont approuvées à une large majorité avec quelques abstentions.

Monsieur le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. **Préavis N° 04-2024 au Conseil communal sollicitant une augmentation du cautionnement solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société CADQUEST SA d'un montant de CHF 3'000'000.-**

Deux rapports ont été remis au Bureau. Monsieur le Président appelle Madame la Conseillère Nolwen Favé, rapportrice de la COFIN, pour la lecture des parties "Délibérations et amendements" et "Vote final", sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Il appelle également Madame la Conseillère Geneviève NOSEDA GUIGNARD, rapportrice de la commission ad hoc, pour la lecture des parties "Délibérations et amendements" et "Vote final", sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice de la COFIN.

Lecture du rapport de la COFIN.

Monsieur le Président passe maintenant la parole à la rapportrice de la commission ad hoc, Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc.

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. Il ajoute qu'aucun amendement n'a été annoncé, mais qu'un amendement peut être déposé par la Municipalité ou le Conseil communal. Il rappelle que les votes sur les amendements et les sous amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard, rapportrice de la Commission ad hoc, pour la lecture des conclusions, lesquelles sont identiques à celles de la COFIN.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 04-2024,
- ouï les rapports des Commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la Municipalité à augmenter le plafond de cautionnement solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société CADouest SA de CHF 3'000'000.-, dès le 1er juin 2024, sous réserve que les communes de Lausanne et de Renens en fassent de même ;
- de prendre acte que le montant total des cautionnements accordés à CADouest s'élève désormais à une part CHF 9'000'000.- sur le plafond de cautionnement de la ville fixé CHF 46'500'000.-.

Vote : Les conclusions du préavis no 04-2024 sont approuvées à l'unanimité

Le point 10 de l'ordre du jour étant traité, Monsieur le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. **Préavis intercommunal N° 05-2024 de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens au Conseil communal concernant le remplacement du véhicule matériel Malley 170 de l'OI Prilly par deux véhicules transport de personnes et matériel et la demande de crédit de CHF 186'000.- (intercommunal) dont CHF 68'239.- pour la Ville de Prilly**

Monsieur le Président appelle Madame la Conseillère Marianne Seppey, rapportrice de la Commission, pour la lecture des parties délibérations, amendements et vote final, sans les conclusions, conformément à l'article 76, alinéa 2 du Règlement du Conseil.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président rappelle qu'aucun amendement n'a été annoncé, mais qu'un amendement peut être déposé par la Municipalité ou le Conseil communal. Il rappelle que les votes sur les amendements et les sous amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et passe la parole à Madame la Conseillère Marianne Seppey, rapportrice de la Commission, pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis intercommunal no 05-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser l'Entente intercommunale SDIS Malley, Prilly - Renens à remplacer le véhicule matériel Malley 170 de l'OI Prilly par deux véhicules transport de personnes et matériel, modèle Vito Tourer 119 de marque Mercedes ;
- d'accorder à l'Entente intercommunale SDIS Malley, Prilly - Renens le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 186'000.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffre 4.1 ci-dessus ;
- d'allouer à l'Entente intercommunale SDIS Malley, Prilly - Renens une subvention communale d'investissement de CHF 186'000.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffre 5 ci-dessus.
- décider de financer ces dépenses par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
- d'accepter les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2024 telles que décrites au chapitre 6.2 des incidences financières pour un montant de CHF 1'400.-, sur le compte N° 3521.001-6500 Participation à l'organisme intercommunal, Prilly-Renens" ;
- de prendre acte que soient portées aux budgets 2025 et suivants, les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 6.2 des incidences financières.

Vote : Les conclusions du préavis no 05-2024 sont approuvées à une large majorité, moins un avis contraire et une abstention

Le point 11 de l'ordre du jour étant traité, Monsieur le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. **Réponse à l'interpellation INT 01-2024 : Point de situation sur la situation d'enfants de familles migrantes en âge préscolaire - déposée par Eva Tortelli & consorts**

**INT 01-2024 - Réponse municipale à l'interpellation de la Conseillère Eva Tortelli
« Point de situation sur la situation d'enfants de familles migrantes en âge préscolaire »**

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 5 février 2024.

Question 1

Les statistiques prilléranses de 0-4 ans suisses et étrangers, pour les années 2019-2023

L'Office de la population nous a transmis les informations demandées. Vous les trouverez dans le tableau ci-dessous :

Année 2023	Garçons			Filles			
Classes d'âges	Suisses	Etrangers	Total	Suisses	Etrangers	Total	TOTAL
2023	26	25	51	27	25	52	103
2022	40	37	77	33	26	59	136
2021	21	32	53	19	29	48	101
2020	45	37	82	24	25	49	131
2019	33	34	67	26	30	56	123
Année 2022	Garçons			Filles			
Classes d'âges	Suisses	Etrangers	Total	Suisses	Etrangers	Total	TOTAL
2022	38	40	78	35	32	67	145
2021	22	28	50	18	30	48	98
2020	48	37	85	31	29	60	145
2019	32	37	69	29	29	58	127
2018	36	30	66	24	29	53	119
Année 2021	Garçons			Filles			
Classes d'âges	Suisses	Etrangers	Total	Suisses	Etrangers	Total	TOTAL
2021	22	28	50	18	30	48	98
2020	56	51	107	42	42	84	191
2019	43	46	89	32	41	73	162
2018	47	37	84	29	38	67	151
2017	35	41	76	28	43	71	147

Année 2020	Garçons			Filles			
Classes d'âges	Suisses	Etrangers	Total	Suisses	Etrangers	Total	TOTAL
2020	56	51	107	42	42	84	191
2019	43	46	89	32	41	73	162
2018	47	37	84	29	38	67	151
2017	35	41	76	28	43	71	147
2016	34	25	59	31	29	60	119
Année 2019	Garçons			Filles			
Classes d'âges	Suisses	Etrangers	Total	Suisses	Etrangers	Total	TOTAL
2019	41	42	83	30	29	59	142
2018	44	39	83	34	28	62	145
2017	32	32	64	28	35	63	127
2016	28	26	54	29	26	55	109
2015	29	34	63	34	34	68	131

Question 2

Un bilan du projet « Via Escola » : description rapide du programme, nombre d'enfants/de familles ayant participé, évaluation qualitative faite par le personnel enseignant pour les années 2019-2023

Nous vous transmettons, en annexe, le dernier rapport sur le projet Via Escola que le Service de l'enfance en collaboration avec le Service culture et intégration a transmis au Bureau cantonal de l'intégration (BCI) pour l'année 2023. Toutes les informations sur le projet figurent dans ce rapport. Parallèlement, un cours d'initiation au français est proposé aux parents des enfants inscrits à Via Escola. Ce cours est donné par une formatrice de Français en Jeu. Nous joignons également le rapport pour cette partie appelée « Vers l'école » et qui a également été envoyé au BCI.

Pour ce qui concerne les années précédentes, la Cheffe de service et le Municipal en charge du Service de l'enfance n'étant pas encore présents, il n'a pas été possible de retrouver tous les éléments détaillés pour ces années. Nous vous transmettons les informations que nous avons pu retrouver dans le tableau ci-dessous :

Année	Nbre d'enfants inscrits	Nbre de nationalités	Nationalités représentées	Nbre de parents inscrits
2019	29	9	Autriche, Bosnie, Kosovo, Macédoine, Portugal, Russie, Serbie, Suisse et Ukraine	9
2020	28	14	Allemagne, Bosnie, Bulgarie, Erythrée, Espagne, Ethiopie, Inde, Italie, Portugal, Slovaquie, Suisse, Syrie, Turquie et Yémen	10
2021	30	13	Australie, Bosnie, France, Erythrée, Espagne, Italie, Kosovo, Macédoine, Pakistan, Portugal, Somalie, Suisse, Turquie	8

2022	21	11	Bosnie Herzégovine, Chili, Espagne, Inde, Kosovo, Mongolie, Portugal, République Dominicaine, Suisse, Turquie et Vietnam	9
2023	30	11	Espagne, Italie, Kosovo, Macédoine, Nigéria, Portugal, Serbie, Sri Lanka, Suisse, Turquie et Etats-Unis.	10

Retour des écoles

De manière générale, le retour des enseignantes de 1P est très positif. En effet, elles disent voir très vite quel enfant a suivi Via Escola à leur entrée à l'école et confirment que ce projet a un effet positif pour que l'arrivée à l'école se passe de manière plus sereine pour les enfants allophones ou ne parlant quasiment pas le français.

Financement

Chaque année un budget similaire est proposé au BCI pour mener à bien ce projet. Le BCI participe à hauteur de CHF 7'800.- pour la partie Via Escola et de CHF 4'200.- pour la partie Vers l'école (cours de français aux parents).

Du côté de la Ville de Prilly, la participation financière prévue est de CHF 3'380.- pour la partie Via Escola et de CHF 1'800.- pour la partie Vers l'école.

Il est à noter que le BCI a déjà annoncé qu'il ne financerait plus ce projet dans quelques années et qu'il laisserait les communes le prendre entièrement à leur charge.

Question 3

Le nombre de places correspond-il aux besoins ? Y a-t-il une liste d'attente ?

Chaque année, tous les enfants inscrits ont été accueillis, il n'y a pas eu de liste d'attente.

Question 4

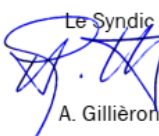
Comment l'information est-elle transmise aux familles pouvant bénéficier de cette opportunité ?

Chaque automne, l'établissement primaire de Prilly nous transmet la liste des futurs enfants 1P avec les informations de nationalité et de lieu de naissance. Un flyer est ensuite envoyé par le Service de l'enfance à tous les enfants de nationalité étrangère et nés à l'étranger. Ce flyer est imprimé en plusieurs langues en fonctions de la majorité des langues parlées par les familles de la liste. Ainsi, par exemple, en 2023, les flyers ont été traduits en albanais, anglais et portugais. Chaque famille recevait le flyer en français ainsi que le flyer dans sa langue ou s'il n'existait pas sa langue spécifique, en anglais.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

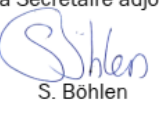
Le Syndic



A. Gillieron



La Secrétaire adjointe



S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 mars 2024

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 6 mai 2024

Monsieur le Président demande à Madame la Conseillère Eva Tortelli si elle souhaite s'exprimer.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Le PSIG remercie la municipalité pour la qualité de la réponse qui a été donné à cette interpellation.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Le point 12 de l'ordre du jour étant traité, Monsieur le Président passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. **Réponse à la question écrite QE 01-2024 : Question complémentaire à la réponse à l'interpellation 05-2023 - déposée par Patrizia Clivaz Luchez & consorts**

**QE 01-2024 - Réponse municipale à la question écrite de la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez
"Question complémentaire à la réponse à l'interpellation 05-2023"**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite, déposée lors du Conseil communal du 5 février 2024 :

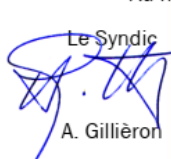
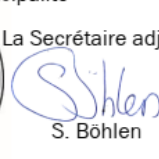
Question 01-2024 "Question complémentaire à la réponse à l'interpellation 05-2023"

Actuellement, dans les EMS, les médecins référents, font la demande, avec le bénéficiaire, le curateur ou la famille. Ils complètent ensemble le formulaire (voir annexe ci-jointe) à destination de l'office de l'AI à Vevey.

Les assistants sociaux des Agences d'assurances sociales et des CMS des communes peuvent également remplir, avec l'éventuel bénéficiaire le formulaire, qui est ensuite envoyé à l'office de l'AI à Vevey.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  A. Gillièron  La Secrétaire adjointe  S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 mars 2024
Réponse présentée au Conseil communal en séance du 6 mai 2024

Monsieur le Président demande à Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez si elle souhaite prendre la parole.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

La réponse reçue ne satisfaisant pas le PSIG, je reviendrai au point concernant les interpellations avec une nouvelle interpellation.

La discussion n'est plus demandée.

Monsieur le Président passe au point 14 de l'ordre du jour.

14. **Réponse à la question écrite QE 02-2024 : Demande d'information concernant la végétalisation entre la boucherie et la boulangerie Bourgeois et le rond-point de Prilly Centre - déposée par Sylvie Krattinger**

**QE 02-2024 - Réponse municipale à la question écrite de la Conseillère Sylvie Krattinger
"Demande d'information concernant la végétalisation entre la boucherie et la boulangerie
Bourgeois et le rond-point de Prilly Centre"**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite, déposée lors du Conseil communal du 5 février 2024 :

Question 02-2024 "Demande d'information concernant la végétalisation entre la boucherie et la boulangerie Bourgeois et le rond-point de Prilly Centre"

Les travaux du secteur de la route de Cossonay compris entre le giratoire et le carrefour du Vieux-Tilleul (secteur 6.2 du projet BHNS), se sont terminés le 29 mars 2023 pour la chaussée Nord, tandis que ceux de la chaussée Sud se sont terminés le 4 août 2023.

Le service des travaux aurait souhaité que cette zone soit végétalisée en automne 2023. Toutefois, cela ne devrait pas être possible avant cet automne. En effet, le mandataire spécialisé n'a finalisé son projet qu'au printemps 2023, ainsi l'appel d'offres de plantation n'a pu être lancé que le 29 juin 2023.

Et suite à divers contretemps, le marché de plantations n'a pas encore pu être adjugé à ce jour.

Concernant la végétalisation de cette zone, les gravillons qui recouvrent les futures zones de plantation ont une fonction de protection des sols. Agissant comme un paillage, afin que la pluie et le piétinement ne compactent pas le sol. Des plantes vivaces s'épanouiront sur ce paillage minéral et ce type d'aménagement sera également réalisé à Crissier et Renens. Ainsi, il n'est pas prévu de supprimer ces gravillons qui au contraire sont plus intéressants pour la diversité végétale et la préservation des sols que le gazon. Les informations sur les surfaces rudérales qui caractérisent ces surfaces urbaines, sont également disponibles sur le site de ces futures plantations.

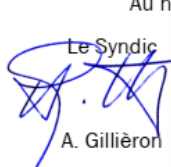
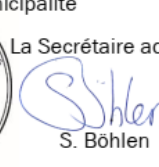
En outre, sept arbres seront ajoutés, par rapport aux arbres présents précédemment. En effet, les arbres nouvellement plantés, se répartissent comme suit, neuf arbres au Nord et cinq arbres au Sud.

L'abattage des arbres existants a été rendu nécessaire pour la réalisation des nouveaux aménagements de surfaces, mais cela a également permis d'augmenter le volume de sol disponible pour les racines des nouveaux arbres, ainsi le volume de la canopée sera augmenté d'autant.

Durant les vacances d'été 2024, le giratoire sera en travaux, et le trafic sera restreint du fait des contraintes de circulation. Il n'est toutefois pas possible d'ajouter des plantations de manière anticipée car nous dépendons des marchés publics pour cela.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  A. Gillièron  La Secrétaire adjointe  S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 mars 2024
Réponse présentée au Conseil communal en séance du 6 mai 2024

Monsieur le Président demande à Madame la Conseillère Sylvie Krattinger si elle souhaite prendre la parole.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Je remercie la municipalité pour sa réponse. Maintenant, nous attendons pour voir la suite des travaux et puis la plantation de l'ensemble de ces arbres.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Monsieur le Conseiller Philippe Cretegny (PLR) a la parole

Permettez-moi de faire quelques commentaires à la suite de la réponse donnée à la question de la végétalisation des différentes places concernées dans la ville de Prilly.

Ces places auraient dû être de couleur verte, alors qu'elles sont de couleur grise. Ces places auraient dû voir pousser de la verdure, de l'herbe, alors qu'il y pousse des cailloux et du gravillon. Selon ce que j'ai constaté sur place, je ne crois pas que les gravillons existants vont faire office de paillage. Au contraire, ils vont plutôt empêcher les vers de terre d'effectuer leur travail indispensable à la vie microbienne en terre. En tant qu'agriculteur expérimenté, je ne peux pas souscrire au fait que l'on puisse prétendre qu'une surface de terrain recouverte de gravillons soit plus intéressante en termes de diversité végétale et de préservation des sols. Dans l'agriculture, les surfaces engazonnées, donc où il y a de l'herbe, sont considérées comme très favorables à la régénération des sols. Encore une chose, à mon humble avis, je trouve que ce gravillonnage de surface en ville, où tout est déjà gris, me fait un peu mal aux yeux, alors que ces surfaces pourraient être d'une couleur certainement appréciée par Madame la municipale.

Madame la Conseillère Rebecca Joly (VER) a la parole

Je ne vais pas rentrer dans des guerres de chapelles, mais il y a des choses que je ne peux pas laisser passer comme ça et qu'on puisse dire comme absolu. Il se trouve qu'en termes de biodiversité, donc de diversité, de typologie de plantes et d'animaux, d'avoir justement plusieurs sortes de plantes qui peuvent pousser et plusieurs types de sols, c'est ça qui est intéressant, et d'avoir du gazon gras et totalement inintéressant, la plupart du temps pour la biodiversité. On y retrouve finalement très peu de sortes de fleurs, très peu de sortes d'insectes. Or, l'idée des surfaces rudérales, c'est d'avoir justement plusieurs typologies de végétation. Ce n'est pas le gazon anglais qu'on connaît, qu'on peut apprécier, qu'on peut trouver joli, mais c'est beaucoup plus intéressant pour une diversité de flore et de faune.

Maintenant, on n'est pas dans un cas où il y a des gravillons, on n'est pas dans des cas de pleine terre, on n'est pas non plus dans un sol qui va pouvoir se régénérer tout seul. On est aussi sur des typologies différenciées d'entretien et les surfaces rudérales font partie d'une certaine diversité de surfaces. Ça ne veut pas dire qu'on va avoir toutes les surfaces de la commune qui seront des surfaces rudérales, mais ça fait partie de la variété de surfaces dont on a besoin, ce d'autant plus qu'en ville, dans des environnements qui sont assez peu propices au développement de certaines faunes et flores naturellement, ces surfaces sont un peu plus résistantes aux agressions auxquelles font face la végétation dans les villes. Oui, le gazon, c'est joli, mais non, le gazon, ce n'est pas forcément ce qui est le plus intéressant du point de vue de la biodiversité, ça peut être très intéressant dans le cadre d'un tournus de cultures, mais ce n'est pas du tout ce qu'on fait dans les surfaces de la ville de Prilly, parce que ce n'est pas approprié à cet endroit-là. Pour la diversité, il faut des choses différentes, et c'est pour ça qu'on a ce genre de surface à cet endroit-là en particulier.

Madame la Conseillère Marianne Seppey (LCVL) a la parole

Je n'avais pas prévu de prendre la parole ce soir, mais honnêtement, depuis plus d'un an que la majorité des travaux au centre de Prilly sont pratiquement achevés – même si ce n'est pas encore totalement terminé – cela me préoccupe chaque fois que je me retrouve au cœur de notre ville. La vue de ce gravier et de cette grisaille me dérange profondément. Je rejoins en partie ce qu'a exprimé Monsieur Cretegny. Encore cet après-midi, et à plusieurs reprises récemment, j'ai descendu le chemin de la Confrérie jusqu'au carrefour, qui est toujours en chantier. Ce qui me frappe, c'est que la commune de Lausanne a planté des arbres et ça commence à bien reverdir. En revanche, à Prilly, cela fait plus d'un an que je ne vois aucune verdure, ni devant la Coop, ni devant la Treille. C'est vraiment regrettable de ne pas avoir déjà planté quelques arbres ou arbustes, même si les travaux ne sont pas entièrement achevés et que le revêtement final n'est pas encore posé. Je pense que cela aurait été bien plus agréable pour tous les habitants de Prilly si nous avions eu un peu plus de verdure.

Madame la Conseillère Rebecca Joly (VER) a la parole

Je suis désolée, Madame Seppey, mais vous auriez pu lire ma réponse où j'expliquais pourquoi les arbres n'ont pas encore été plantés. Je trouve ce genre d'intervention peu constructif. Moi aussi, je regrette cette situation et j'aurais souhaité que les arbres soient plantés plus tôt. Ce n'est pas par manque de volonté municipale, mais nous sommes soumis à des procédures, notamment en matière de marchés publics. Le chantier de requalification de la Route de Cossonay est intercommunal, en coordination avec Renens et Crissier, ce qui ne nous permet pas toujours de travailler à notre rythme. J'aurais également préféré que les arbres soient déjà en place, mais cela n'a pas été possible jusqu'à présent. Nous faisons de notre mieux pour avancer rapidement dans ce chantier complexe, avec de nombreuses contraintes légales et techniques. Croyez-moi, Madame Seppey, nous faisons tout notre possible pour progresser, mais nous sommes soumis à des contraintes que nous ne pouvons ignorer. Je trouve regrettable que, malgré les explications claires que j'ai fournies, cela ne soit pas pris en compte.

Le point 14 de l'ordre du jour étant traité, Monsieur le Président passe au point 15 de l'ordre du jour.

15. Motions, postulats, interpellations et projets.

Monsieur le Président informe que la parole est demandée par Madame Patrizia Clivaz Luchez.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Interpellation : qu'en est-il des demandes d'allocations d'impotence ?

Prilly, le 6 mai 2024

Interpellation : qu'en est-il des demandes d'allocations d'impotence ?

Suite à la réponse à l'interpellation : Quelle est l'information transmise à la population prillérane concernant ses droits sociaux ? le groupe socialiste a souhaité savoir si les demandes d'allocation d'impotence des personnes entrant en EMS à Primeroche et au Grand Pré (Cheseaux) avaient été remplies cas échéant puisque cela semble être un problème pour les EMS. Il s'agissait d'une simple question écrite. Dans la mesure où la réponse ne nous satisfait pas, nous redéposons une interpellation.

La réponse reçue le 26 mars fait état des démarches à faire et de qui est habilité pour les faire. Nous remercions le service qui a répondu pour sa réponse, mais nous connaissons parfaitement ces données.

Cette question nécessite une recherche plus approfondie afin de savoir si problème il y a et comment le résoudre :

- Prendre contact avec la direction des EMS pré-cités
- Identifier le problème s'il y en a un
- En discuter avec les différents acteurs concernés
- Mettre en place des moyens de résoudre ce problème

Nous remercions par avance la Municipalité de sa réponse.

Pour le groupe socialiste :

P. Clivaz Luchez

Clivaz Luchez
Omar Khemissa

M. P.

Alain Gillièron
Alain Gillièron

Pcl/30.4.2024

Monsieur le Président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre tout de suite à l'interpellation.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Je comprends que notre réponse ne satisfait pas le groupe socialiste. Cependant, d'après ce que je viens d'entendre, il semble que ce qui a été lu soit une interpellation, qui nous indique comment procéder. Donc, merci pour cette orientation, car nous n'étions pas certains de la direction à prendre. Désormais, grâce à vos indications, nous pourrons vous fournir les informations demandées.

L'interpellation est renvoyée à la Municipalité pour réponse.

Monsieur le Président passe à la seconde interpellation.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Interpellation : « Quelles répercussions financières pour la commune suite au rapport de l'audit du service des finances de la ville de Lausanne concernant le Centre sportif de Malley SA (CSM SA) ? »

Interpellation

Quelles répercussions financières pour la commune suite au rapport de l'audit du service de finances de la ville de Lausanne concernant le Centre Sportif de Malley SA (CSM SA) ?

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et chers Collègues,

Après le succès de la saison du LHC, qui a généré un enthousiasme généralisé et suscité un vif intérêt dans tout le canton, l'article paru dans le 24 heures le 18 avril dernier, abordant le rapport de l'audit interne sur le contrôle financier de la ville de Lausanne, a ravivé les préoccupations quant à la gestion financière du CSM. Ces préoccupations, soulevées à plusieurs reprises au sein de notre conseil et dans les municipalités soutenant financièrement le CSM, demeurent présentes.

Pour rappel, les inquiétudes évoquées dans ces différentes interventions parlaient de surcoûts de la construction, des répercussions financières de litiges avec des entreprises, des engagements financiers complémentaires, de la sécurité des bâtiments, de la gestion de la gouvernance, ainsi que d'autres éléments. Cette liste non exhaustive amène à se questionner sur l'opacité de la gestion du CSM et de rappeler, bien qu'étant une société anonyme, elle reste soutenue par les pouvoirs publics.

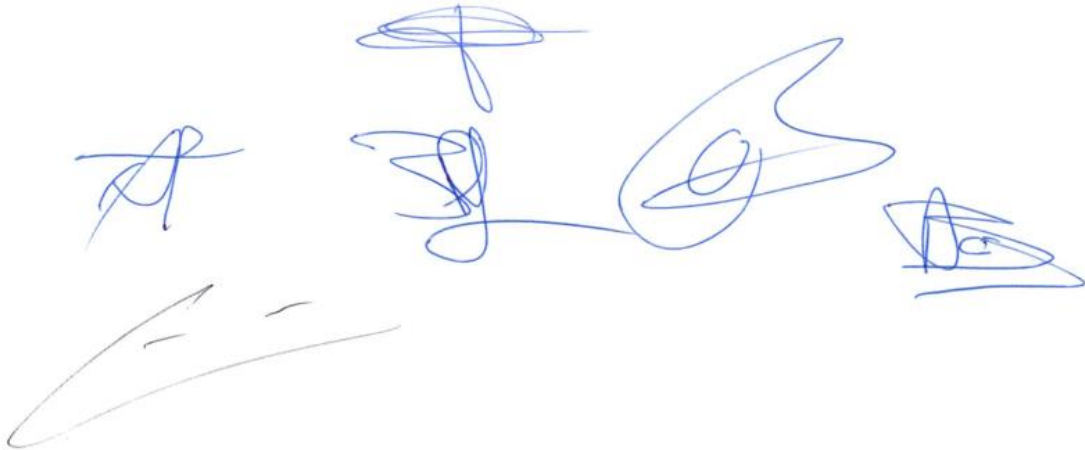
Ainsi, au vu des nouveaux éléments relatés dans cet audit, la commission des finances s'est penchée sur les aspects financiers, notamment les recommandations des points 3 « revue de la politique tarifaire » et 4 « rationalisation des dépenses » et remercie la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Lors du préavis no 11-2015, la convention d'actionnaires indiquait que la commune de Prilly participait aux charges pérennes selon un plafond bloqué. Or, tant dans l'article du 24 heures que dans l'audit, il est mentionné des tractations avec les communes qui doivent se dérouler. Qu'en est-il ? Quels sont les montants possibles maximum supplémentaires que la commune de Prilly devrait prendre en charge ?
- Est-ce que le CSM a réalisé ou prévu un benchmarking concernant le tarif horaire de la glace (en suisse romande ou suisse), ceci pour réévaluer le futur prix horaire ?
- Peut-on considérer le coût de l'heure de glace à 100 francs pour les entraînements de la 1^{ère} équipe du LHC comme étant une subvention indirecte ? Comment peut-on justifier un tel prix ?
- Une adaptation du prix de l'heure de glace aura une incidence directe sur les finances des clubs résidents (associations) autre que le LHC. Est-ce que la Municipalité a identifié les conséquences financières pour ces clubs résidents, dont leur siège est à Prilly ?
- Dans son rapport, le contrôle des finances de la ville de Lausanne indique que certains espaces publicitaires ne font pas l'objet d'une facturation par le CSM. S'agit-il d'oublis de facturation ou y-a-t-il des sociétés ou personnes qui bénéficient d'une gratuité de disposer de ces espaces. Si tel n'est pas le cas, pourrait-on savoir qui bénéficie de l'encaissement de ces espaces publicitaires ?
- Comment la commune de Prilly va s'assurer de la mise en application des recommandations 3 et 4 dans les délais mentionnés et surtout quels en seront les impacts sur les finances de la commune ?

En vous remerciant de l'attention portée à la présente interpellation, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les municipaux, à l'expression de nos salutations respectueuses.

Prilly, le 4 mai 2024,

Interpellation faite par Mesdames Aurélie Barbey, Nolwen Favé, Ariane Zwahlen et Messieurs, Fabien Deillon, Christophe Porté, Philippe Schroff et Olivier Pilet.

The image shows several handwritten signatures in blue ink. There are five distinct signatures arranged in a horizontal line, with a sixth, larger signature below the first one on the left. The signatures are stylized and cursive.

Monsieur le Président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre tout de suite à l'interpellation.

Ce n'est pas le cas.

L'interpellation est renvoyée à la Municipalité pour réponse.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autre interventions, motions, postulats ou projets.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 16 de l'ordre du jour.

16. Questions et divers

Monsieur le Président demande s'il y a des questions orales dans l'assemblée.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

J'ai deux questions orales rapides. La première, j'ai appris ce soir que le restaurant ouvrait le 1^{er} juin. Il y a un tournoi de Beach Volley juniors organisé ce samedi 11 mai, j'aimerais pouvoir dire aux participants ce qu'ils vont manger à midi. Est-ce que vous avez des solutions de remplacement ou est-ce qu'il faut que je m'organise.

Seconde question, je me fais le relais d'élèves de l'école de Prilly qui se font à priori le relais de leurs professeurs. Certains professeurs se plaindraient de la lenteur des connexions internet. On m'a soufflé que c'était de compétence cantonale, mais on sait également que l'année prochaine, il y a un déploiement de tablettes qui va se faire au Grand-Pré et les professeurs craignent que les problèmes s'empirent à priori. Est-ce vous pouvez nous dire quelque chose à ce sujet ?

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Bien qu'on soit vraiment bien installés ici pour siéger et pas trop loin de chez-moi, je m'inquiète quand même un petit peu pour la salle de Castelmont, qui est maintenant limitée depuis de nombreux mois. J'aimerais savoir ce qu'il en est, si on a en vue quand même une solution pour pouvoir réutiliser ce bâtiment ? J'ai une deuxième question à ce sujet. Aussi, loin que ce que je me suis laissé dire, c'est un souci de sécurité pour l'évacuation des lieux en cas de problème. On a des salles qui sont désormais limitées à 20 personnes. Je me demande si chaque salle est limitée à 20 personnes ou est-ce que c'est la capacité de l'évacuation du bâtiment qui fait que la contenance du bâtiment, toutes salles confondues, serait de 20 personnes ? Je remercie la municipalité pour sa réponse.

Monsieur le Conseiller Christian Maillard (PLR) a la parole

Je reviens aussi sur la communication municipale de Monsieur Ihsan Kurt pour l'Almara. Donc, le mardi 30 avril, je me suis rendu à l'Almara en fin de journée, où j'ai bu un dernier verre avec les personnes de service qui m'ont annoncé que c'était leur dernier jour de travail, de même que Madame la gérante Tania, ainsi que le financier monsieur Schick, qui étaient présents à ce moment-là, m'ont affirmé que c'était leur dernier jour à l'Almara. Qu'est-ce qu'il en est aujourd'hui ? Est-ce que l'Almara est fermé jusqu'au 1^{er} juin ? Et je profite d'être ici pour vous poser la question suivante : qui repris l'Almara au 1^{er} juin ? Quels ont été les critères du choix des nouveaux repreneurs ? Est-ce un choix de garantie financière ou est-ce que c'est un choix de professionnel de la restauration où on pourra compter sur des bons repas que l'on pourra avoir à l'Almara ?

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Je pense qu'on est un des seuls conseils communaux qui ne disposons pas de Wi-Fi dans la salle. Est-ce qu'il y a potentiellement des choses qui seraient prévues pour installer une connexion Wi-Fi dans la Grande salle pour les séances du Conseil communal ? Merci de votre réponse.

Madame la Conseillère Ana Lourenço (LCVL) a la parole

Dans le parc du Grand-Pré, les chiens sont interdits sur la pelouse. Pour autant, cette interdiction est rarement respectée. Quelles actions la municipalité peut-elle entreprendre pour garantir la propriété des espaces verts, en particulier des pelouses où les enfants jouent, compte tenu des problèmes persistants des excréments de chien ?

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions orales dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Merci Messieurs les Conseillers Olivier Amblet et Christian Maillard. De toute façon, j'allais donner une explication par rapport à la date d'ouverture. En fait, le restaurant de la piscine est ouvert. A partir du 1er juin prochain, c'est juste le changement de nom. Le restaurant est actuellement ouvert. Le 30 avril, quand vous étiez sur place, effectivement, il y avait le personnel communal sur place aussi, c'était pour faire l'état des lieux du restaurant. Nous avons dû quitter le tenancier, l'Amara SA, pour le 30 avril. Durant le mois de mai, le restaurant sera ouvert et sera géré par Monsieur Laurent Jaccard. La commission a fait ce choix après quelques séances, accompagnée par deux experts. Notre choix a porté sur Prilly Plage SA en raison effectivement de la garantie financière, la qualité des prestations, le professionnalisme et le nouveau concept que nous avons évoqué tout à l'heure, donc un prix abordable pour les familles, pour tout le monde, la diversité des menus, qu'ils soient locaux, végétariens ou autres.

Madame la Conseillère Rebecca Joly (VER) a la parole

Je vais d'abord répondre à la question concernant le Wi-Fi au Grand-Pré. Monsieur le Conseiller Amblet, je suis très surprise par vos remarques. Nous discutons régulièrement de la qualité du Wi-Fi avec les directeurs, et à Prilly, cela ne pose généralement pas de problème. La connexion Wi-Fi dans les écoles est fournie par la commune et testée ensuite par le Centre Informatique de l'École Obligatoire (CIPEO). Le CIPEO vérifie si les installations répondent aux normes, notamment pour le déploiement des AMF. Toutes les écoles de Prilly ont été approuvées par le CIPEO. Cependant, des travaux de rénovation sont en cours au Grand-Pré, et nous prendrons en compte la question des prises Ethernet et de la connexion Wi-Fi. Je vais en parler au chef de projet pour vérifier si des améliorations sont nécessaires. À Romanel, nous rencontrons des problèmes de connexion jugée insuffisante par le CIPEO, et des travaux seront probablement nécessaires pour y remédier.

Pour ce qui est de la détérioration du parc du Grand-Pré, Madame Lourenço, merci pour votre question. Il est difficile de proposer une solution immédiate. Les espaces verts, y compris le Grand-Pré, sont entretenus régulièrement par nos équipes, mais il est compliqué d'affecter du personnel pour ramasser constamment les déjections canines et autres incivilités. Nous prenons note de cette problématique et allons y réfléchir au sein de la municipalité.

Le parc du Grand-Pré est destiné à un projet de transformation incluant de nouveaux espaces de jeux et une arborisation plus dense. Ces aménagements pourraient également dissuader les propriétaires de chiens de laisser leurs animaux y faire leurs besoins.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Concernant le Wi-Fi dans cette salle, je viens d'apprendre qu'il n'y en a pas. C'est un sujet que nous allons aborder au sein du service pour voir comment nous pourrions équiper cette salle de Wi-Fi. En ce qui concerne la salle en général, et pour répondre à la question de Monsieur Deillon, nous sommes sur le point de terminer les travaux pour sécuriser la galerie, ce qui permettra d'accueillir 50 personnes supplémentaires ici, avec la réouverture de la galerie, d'ici peu.

Passons maintenant aux questions de sécurité pour Castelmont. Monsieur Deillon, la capacité est de 20 personnes par salle ou par espace, ce qui peut se cumuler. Avec tous les projets en cours, comme la rénovation de la Grande salle et la construction ou la rénovation de différentes écoles, le service domaine et bâtiments a beaucoup de dossiers à gérer. Trouver des solutions pour améliorer l'évacuation d'urgence de Castelmont n'est pas en tête de liste, je l'admets. C'est un problème complexe. Comment ajouter une sortie de secours à Castelmont sans défigurer ou endommager le bâtiment ? Pensez, par exemple, à l'étage où se tenait le Conseil communal autrefois, avec cet escalier très étroit. Évacuer 80 personnes par-là est un vrai problème. Pour permettre l'évacuation de 50 à 80 personnes depuis cette salle, il faudrait probablement créer un deuxième escalier. Mais où déboucherait-il ? Serait-il à l'extérieur ou à l'intérieur ? Toutes ces questions sont en cours d'examen au sein du service, mais nous n'avons pas encore trouvé de solutions pleinement satisfaisantes. La réflexion continue.

Monsieur le Président passe aux questions écrites.

Il n'y a pas de questions écrites.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

J'ai quand même encore une question orale. En rebondissant sur les annonces municipales qu'on a eues tout à l'heure, on a entendu que le loyer du restaurant de la plage a été revu. J'aurais aimé savoir s'il a été revu à la hausse ou à la baisse, et puis l'influence que cela pourra avoir sur les pertes abyssales que la commune fait chaque année sur cet établissement.

Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon, effectivement, la municipalité, à la suite des suggestions de la commission et du travail qui a été effectué, comme je le disais tout à l'heure, nous avons décidé d'adapter le loyer de la piscine. Nous avons décidé de l'augmenter, mais de manière progressive. Merci.

Monsieur le Président demande s'il y a des divers.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 17 de l'ordre du jour.

17. Contre-appel

Monsieur le Président propose de renoncer au contre-appel, étant donné qu'il n'y a pas eu de départs. Il donne rendez-vous aux membres du Conseil le lundi 17 juin 2024 à 20h00.

Monsieur le Président adresse ses remerciements et souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée.

6 mai 2024 – Heure : 21h23